



## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2020

*Convocation en date du 27 janvier 2020*

**Étaient présents** : Monsieur Jean-Luc REYNAUD, Président  
Monsieur David DOZANCE, Vice-Président  
Madame Régine JONNIER, Messieurs Robert DUMOULIN et Franck GALICHON, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset  
Madame Dominique COMBETTES et Monsieur Hervé DAVAL, titulaires représentant la Commune de Saint Vincent de Boisset

**Était absent excusé** : Éric FEUGÈRE, titulaire représentant la Commune de Saint Vincent de Boisset

**Était absent** : Néant

**Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

Mandant – Éric FEUGÈRE, titulaire / Mandataire – Hervé DAVAL

**Secrétaire élue** : Madame COMBETTES Dominique

Denis BARJONET, adjoint à Saint-Vincent-de-Boisset, souhaite rendre compte aux membres du syndicat intercommunal d'équipement sportif, des conclusions de la visite de sécurité qui s'est déroulée sur site le 06 janvier 2020, entérinées en commission de sécurité à la sous-préfecture le 11 février 2020.

Le SDIS a rappelé l'obligation de traçabilité des interventions sur le registre de sécurité. En effet, l'étanchéité des conduites de gaz n'est pas attestée sur le registre de sécurité. L'entreprise E2S, qui assure la maintenance de ces équipements, sera mobilisée pour rectifier cette anomalie.

*Arrivée de Monsieur Franck GALICHON à 18h40*

Il sera nécessaire d'identifier les coupures de gaz et électriques sur les coffrets intérieurs et extérieurs :



Enfin, l'éclairage d'ambiance défectueux au fonds de la grande salle devra être réparé.

Par ailleurs, Denis BARJONET indique que, même si ce point ne fait pas partie des prescriptions, il sera nécessaire de rétablir la ligne téléphonique. Un point noir important a été levé avant la visite de sécurité avec la suppression du verrou fixé sur la porte d'accès au dojo. Cette porte étant également une sortie de secours pour la grande salle, elle ne doit, en aucun cas, être verrouillée.

Afin de répondre au besoin de mise en sécurité de certains équipements, il sera nécessaire de remettre la porte grillagée d'origine pour fermer le réduit existant dans la salle de Judo. Une modification de la hauteur de cette porte serait, à priori, nécessaire pour palier l'écart avec les tapis de sol.

Pour terminer, une convention d'utilisation entre l'exploitant et les utilisateurs devra être établie et annexée au registre de sécurité.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures 45. Il soumet aux membres du comité syndical, l'approbation du compte-rendu du 28 novembre 2019. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. Demandes de subvention**

Monsieur le Président donne lecture d'une demande de subvention du Judo Jujitsu Boisset pour participer au financement de tapis sous couche venant en substitution d'un plancher de type flottant, équipement confortant la pratique et sécurisant les chutes. Le devis s'élève à 1 470,00 € TTC. Les élus ne donnent pas suite à cette demande.

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier du Judo Jujitsu Boisset demandant si une déclaration de dégâts des eaux pouvait être faite en conséquence des fuites sur le toit du dojo, ayant entraîné des dégâts sur 5 des tatamis. En effet, des tâches en forme d'auréoles couvrent pour certains des tapis plus de la moitié de la surface. Les élus décident, compte tenu du coût, 299 € TTC, de prendre en charge directement le nettoyage des tatamis. Cette intervention devra être programmée après le passage de l'entreprise SERRAILLE qui sera mandatée pour remplacer les rondelles néoprènes au niveau des fixations et refaire un joint entre le bardage et la couverture (devis de 238 € HT).

Monsieur le Président donne lecture d'un courriel du nouveau Président de Boisset Multisports, Laurent MARTIN, qui demande à repeindre en gris le mur de la grande salle, côté buvette, pour limiter le reflet de la lumière qui occasionne une gêne visuelle. Considérant qu'il est préférable de travailler un projet de réhabilitation de la salle de sports dans sa globalité (éclairage intérieur, éclairage extérieure avec horloge et toiture, notamment) et ainsi contracter un emprunt financier, les élus ne donnent pas une suite favorable à cette demande. Une réponse en ce sens sera établie.

### **2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**

Monsieur David DOZANCE, vice-président, présente le compte administratif 2019, précisant qu'il est concordant avec le compte de gestion de Madame la Trésorière de Roanne Municipale.

Le Compte Administratif de l'année 2019 présente :

- Excédent de fonctionnement 2019      3 677,87 €
- Excédent de fonctionnement antérieur    15 054,18 €

**Excédent de fonctionnement net    18 732,05 €**

- Déficit d'investissement 2019 - 10 719,30 €
- Déficit d'investissement antérieur - 4 351,05 €

**Déficit d'investissement net- 15 070,35 €**

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Monsieur le Président ayant quitté la salle, le comité syndical :**

- **approuve le compte administratif 2019 ;**
- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière de Roanne Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **3. Affectation du résultat 2019**

L'examen du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement net de 18 732,05 €. La section d'investissement fait état d'un déficit d'investissement net à hauteur de 15 070,35 € et de restes à réaliser à hauteur de 1 738,80 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 16 809,15 € en recettes d'investissement (article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 1 922,90 € en recettes de fonctionnement (article 002 résultat d'exploitation reporté).

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :**

- **affecte les 18 732,05 € de résultat 2019 de la section de fonctionnement, comme tel :**
  - **16 809,15 € en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**
  - **et 1 922,90 € en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat d'exploitation reporté ».**

### **4. Budget primitif 2020**

Avant d'aborder le budget 2020, Monsieur le Président donne lecture d'un mail du Boisset Basket Club signifiant deux flaques d'eau sur le terrain de basket, dues à des fuites sur le toit. Considérant les récentes fuites sur le toit au-dessus du dojo, l'entreprise SERRAILLE a été sollicitée pour faire un diagnostic des toitures. La réfection globale (chêneaux, isolant en laine de roche, isolation en panneaux de mousse, étanchéité, couvertines, bardage métallique, costières) s'élève à 67 931,52 € TTC.

L'emprunt en cours arrivant à échéance cette année 2020, la réfection de la toiture fera partie intégrante du projet global de réhabilitation de la salle de sports. Immédiatement, il sera demandé à l'entreprise SERRAILLE un devis pour effectuer les réparations de première urgence.

Il est suggéré le budget suivant :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 36 671,20 €,

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 25 980,35 €.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Vote le budget primitif 2020 équilibré à 36 671,20 € en section de fonctionnement et à 25 980,35 € en section d'investissement, soit un budget total de 62 651,55 €.**

Pour équilibrer le budget, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir, depuis les budgets communaux, le versement d'une subvention d'équilibre en section de fonctionnement, en faveur du budget Primitif 2020 du Syndicat Intercommunal d'Équipement Sportif Notre Dame / Saint Vincent de Boisset. Il rappelle que cette dernière est basée sur une clé de répartition composée de 3 critères : le potentiel fiscal 3 taxes (effort fiscal), la population et le montant de la dotation forfaitaire.

Cette subvention d'équilibre s'élève au total à 34 648,30 € et se décompose de la manière suivante :

- 14 517,64 € à la charge de la commune de Notre Dame de Boisset (41,90 % du montant global des participations communales 2020),
- 20 130,66 € à la charge de la commune de Saint Vincent de Boisset (58,10 % du montant global des participations communales 2020).

**Après avoir constaté que les crédits nécessaires avaient bien été prévus aux budgets communaux primitifs 2020, et en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 14 517,64 € de la commune de Notre-Dame-de-Boisset et d'un montant de 20 130,66 € de la commune de Saint-Vincent-de-Boisset en faveur du Syndicat Intercommunal d'Équipement Sportif.**

Monsieur le Vice-Président note que la participation 2020 augmente de 3 000 € pour chacune des communes et rappelle qu'à l'origine, le financement était assuré pour 2/3 par Saint-Vincent-de-Boisset et à hauteur d'1/3 par Notre-Dame-de-Boisset.

## **5. Questions diverses**

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier du Judo Jujitsu Boisset demandant l'accord pour apposer des vitrophanies sur les vitres d'entrée de la salle des sports. Le premier autocollant est un carré de 21 x 21 cm avec pour slogan « La Région agit pour le sport » et le second est un rectangle de 15 x 10 cm avec pour slogan « Partenaire Pass Région ». Les élus valident l'apposition de ces deux autocollants sur les vitres à l'entrée de la salle.

Dans le cadre des ateliers « Prévention des chutes » et concernant le groupe de Notre-Dame-de-Boisset, la salle de basket sera mise à disposition de Roannais Agglomération en cas d'intempérie. Il sera précisé au demandeur que si les écoles venaient à avoir besoin de la salle, elles restaient prioritaires.

Monsieur le Président remercie Monsieur Franck GALICHON pour le don d'un réfrigérateur à la salle de sports. Celui-ci ne passant pas sous le plan de travail mais mesurant une côte standard, son installation nécessitant la coupe du plan de travail sera étudiée.

Le secrétaire de séance

<b>COMITÉ SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2020</b>		
<b>N° Délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Date visa contrôle de légalité</b>
DCS2020-001	Approbation des comptes administratif et de gestion 2019	
DCS2020-002	Affectation du résultat de l'exercice 2019	
DCS2020-003	Vote du budget primitif 2020	
DCS2020-004	Approbation de la subvention d'équilibre	
<b>SIGNATURES</b>		
<b>REYNAUD Jean-Luc</b>		
<b>DOZANCE David</b>		
<b>JONNIER Régine</b>		
<b>DUMOULIN Robert</b>		
<b>GALICHON Franck</b>		
<b>COMBETTES Dominique</b>		
<b>DAVAL Hervé</b>		
<b>FEUGÈRE Éric</b>	<b>Pouvoir à Hervé DAVAL</b>	

La séance est levée à 19h45.